

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE - SAINT-MAURICE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} MAI 2025**

Séance extraordinaire tenue le 1^{er} jour du mois de mai 2025 à 15h30 à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Aucune personne n'assiste à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy-Mongrain, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Marylène Ménard, conseillère, n'est pas présente et son absence est motivée.

Un avis de convocation a été signifié par courriel à chacun des membres du conseil municipal le 24 avril 2025 entre 9h et 9h30 attestant qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité était convoquée par monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue le 1^{er} jour du mois de mai 2025 à 15h30 et qu'il y serait pris en considération le sujet suivant, savoir :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt concernant la réfection des rues Tremblay et Faucher

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION DES
RUES TREMBLAY ET FAUCHER**

Monsieur Clément Pratte donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection des rues Tremblay et Faucher.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2025-05-055**

Il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 15h35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/	_____	S/	_____
	Maire		Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
